



conseil sur un recours possible à la justice

Par Tryjefaczka, le 26/08/2011 à 09:47

Messieurs,

A la mort de mon père en 2005 ma mère fortement conseillée par mon frère aîné a vendu ses biens et a décidé d'aller vivre en Normandie le reste de son âge, comme c'était le souhait de mon frère, il l'a donc reçue chez lui.

Il s'avère aujourd'hui qu'après avoir été délestée d'une grande partie de son capital ma mère se retrouve 5 ans plus tard en maison de retraite. Il est nécessaire de savoir qu'elle est incapable de gérer ses comptes et qu'il lui faut avoir toujours recours à une aide. Quand elle habitait dans notre région ma soeur et mon beau frère s'en chargeaient.

Nous sommes devant le fait accompli et après avoir rapidement réalisé un bilan sur ces 5 dernières années nous constatons qu'elle aurait dépensé en moyenne 4000 euros par mois alors qu'elle est en bonne santé et qu'elle sera centenaire en fin d'année.

Implicitement mon frère était le tuteur de ma mère et il rédigeait tous les actes de retraits de ses comptes donc il ne pouvait ignorer cette situation.

Ma soeur et moi dans l'intérêt de ma mère nous voudrions être conseillée à savoir si nous pouvons poursuivre mon frère en abus de faiblesse et lui demander de rembourser les sommes dilapidées.

Dans cette attente,

je vous remercie et je vous prie Messieurs d'agréer mes salutations distinguées.

Tryjefaczka jm